

INTITULE DE LA FORMATION: **Licence Professionnelle Transport et Assurances Maritimes (LPro-TAM)**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La LPro-TAM a pour objectif de fournir aux apprenants une expertise juridique dans le domaine du Transport et des Assurances maritimes.

De manière spécifique, la LPro-TAM va permettre aux étudiants :

1. d'acquérir une connaissance des textes nationaux, sous régionaux et internationaux en matière de réglementation maritime et portuaire ;
2. Traduire et d'interpréter les concepts fondamentaux en matière de transport maritime;
3. acquérir des notions de base en assurance maritime, logistique et transport ;
4. examiner les procédures de règlement des contentieux maritimes et portuaires;
5. définir les dispositions en matière d'assurances, de responsabilité et d'indemnisation

CONSTITUTION DU DOSSIER

1. *Lettre de motivation adressée au Directeur de l'Institut des Métiers de la Mer (I2M)*
2. *Copie légalisée de l'acte de naissance ;*
3. *Copie légalisée de la CNI ou du Passeport valide ;*
4. *Curriculum Vitae détaillé, daté et signé ;*
5. *Copie légalisée du diplôme du Baccalauréat ou diplôme équivalent ;*
6. *Copie simple du bordereau de versement des frais d'étude de dossier de 10 000 F CFA (frais de dossier non remboursables).*

PUBLIC CIBLE

Étudiants ou professionnels désirant exercer dans les domaines maritimes et portuaires.

Nombre de places : 50

INSCRIPTION

LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Secrétariat de l'Institut des Métiers de la Mer (au 1er étage du bâtiment de l'auditorium campus universitaire)

DATES & HEURES DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Du 28 Octobre au 15 Novembre 2021

Les jours ouvrables

07h30 à 12h00

14h30 à 17h00.

LIEU DE PAIEMENT DE LA QUITTANCE

**BTCI N° de compte UL : N°TG024
01030 00642970011101**

ou

**ECOBANK TG055
01708140004450003 40**

INTITULE DE LA FORMATION: **Licence Professionnelle Transport et Assurances Maritimes (LPro-TAM)**

DÉBOUCHÉS

Le titulaire de la Licence Professionnelle en Transport et Assurances Maritimes peut exercer en tant que : Agent d'affrètement, Chargé des transports, Agent de courtage maritime, Agent d'exploitation maritime et portuaire, Commissionnaire de transport.

Il peut exercer dans des structures comme les Ports maritimes, Administrations portuaires, Compagnies ou agences maritimes, Compagnies d'assurances, Cabinets d'expertise maritime et portuaires.

CONDITIONS D'ACCES

Cette formation est ouverte à toute personne titulaire du baccalauréat toute série ou détenteur d'un titre équivalent sous réserve d'être retenue après étude de dossier.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

ÉTUDE DE DOSSIERS

Du 22-25 novembre 2021



Le Président de l'Université de Lomé



Professeur Dodzi Komla KOKOROKO